ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT / DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (Tirage raccordement et mesure sur les réseaux télécom) en agglomération

LE MAIRE D'OUST.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié);

VU la demande formulée par note écrite le 09 MARS 2021 par la SARL M2G 20 Allée de Sisteron 31770 COLOMIERS

considérant qu'en raison du déroulement des travaux du déploiement de la fibre optique sur les lieux indiqués en annexe du présent arrêté et exécuté par a SARL M2G 20 Allée de Sisteron 31770 COLOMIERS, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules aux lieux précisés en annexe sur le territoire de la commune.

ARRETE

ARTICLE 1: A compter du 22/03/2021 AU 18/06/2021, date prévisionnelle des travaux, la circulation, aux lieux précisés dans l'annexe, est soumise aux prescriptions définies ci-dessous.

ARTICLE 2: La circulation sera règlementée par des feux tricolores et manuellement, il y aura un basculement sur la voie opposée à celle occupée par les travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3: Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 30 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

<u>ARTICLE 4</u>: La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1 huitième partie (signalisation temporaire) sa mise en place, sa maintenance, et sa déposée sont à la charge et sous la responsabilité de :

SARL M2G 20 Allée de Sisteron 31770 COLOMIERS

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires

antérieures.

ARTICLE 7: Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : M. le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera envoyée à :

Monsieur l'adjudant de gendarmerie d'Oust et

la SARL M2G 20 Allée de Sisteron 31770 COLOMIERS

Fait à OUST, le 15/03/2021 Le maire Jacques SERVAT

Notifié le : Affiché le :

Département de l'Ariège

Notifié le : Affiché le :

ANNEXE

ART 062021



Lieux Concernés
Vic d'Oust D32
La Pesso D32
Rte de ST Girons D32
RTE D'Aulus (jusqu'à
l'intersection du chemin
d'Articaut) D32

Détails des travaux : Aiguillage et Tirage de fibre optique sur les réseaux télécom déploiement Ariège THD

Dates d'intervention : du 22/03/2021 au 18/06/2021 Contraintes : Occupation ponctuelle d'une file et du trottoir avec mise en place des signalétiques de sécurité

Maître d'Ouvrage: CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

Maître d'œuvre : SANTERNE TOULOUSE SAS (AXIANS FIBRE SUD-OUEST) ZI Ribaute – 35 chemin des Tournesols – 31130 QUINT FONSEGRIVES

Responsable des travaux M2G:

• Guillaume Malrieu: 06.89.86.48.94

• Mail: <u>m2g.contact@m2g-reseaux.fr</u>